



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 1	Date de la modification : 14 décembre 2023
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECJM-RFP-2023-2670	
Titre : Équipement de protection individuelle (EPP)	
Date de clôture de la demande de proposition : 19 décembre 2023 à 14 h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante : Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de : Jenna Miri Conseillère principale, Services de l'approvisionnement et des contrats (SAC)	N° de tél. : 873-416-0884

Part 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant Équipement de protection individuelle (EPP) qui porte le numéro ECJM-RFP-2023-2670 datée du 6 décembre 2023 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Part 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question 1

Question 1

Si l'unité de mesure de la DP n'est pas disponible pour nos articles, pouvons-nous proposer une unité différente?

Réponse 1

Élections Canada évaluera les propositions d'articles dont les unités de mesure sont différentes dans la mesure où il n'a pas à engager de coûts supplémentaires liés à l'envoi ou à l'emballage. Le soumissionnaire peut proposer des « formats » ou « unités de mesure » différentes à la condition qu'il indique clairement les modifications apportées dans sa proposition et obtient une approbation écrite de l'autorité contractante durant la période de contrat, et que toutes les quantités totales correspondent à celles qui seraient obtenues selon les tailles et les mesures d'unité indiquées dans la DP et qu'elles sont conformes à la clause 13.01 – Articles en trop ou manquants.

Par exemple, si le « format » ou l'« unité de mesure » dans la DP est une « boîte de 24 » et que la quantité envoyée est de 219, le total serait de 5 256, et EC n'acceptera pas d'articles en trop ou manquants. Le soumissionnaire peut donc proposer des « boîtes de 20 » mais doit certifier que le total sera le même, soit 5 256, c'est-à-dire un envoi de 263.

De même, des « boîtes de 50 » au lieu de « boîtes de 100 » voudrait dire qu'on double la quantité envoyée (de 6 625 à 13 250) pour atteindre le total de 662 500 (6 625 x 100 = 662 500 et 13 250 x 50 = 662 500).

Ces calculs sont la responsabilité du soumissionnaire et doivent être notés par celui-ci dans la proposition et, s'il obtient un contrat, soumis par écrit et approuvés par l'autorité technique avant l'envoi et toute commande d'achat connexe.

2.2 Question 2

Question 2

La plupart des masques faciaux médicaux fabriqués dans le monde étant emballés et vendus en groupes de 50 unités, nous permettez-vous d'utiliser des paquets de 50 masques dans notre soumission?

Réponse 2

Voir la réponse à la question 1.

2.3 Question 3

Question 3

Article numéro 1 – EC 50710 (masques chirurgicaux jetables). Des boîtes de 100 sont demandées. La norme de l'industrie est de 50 unités par boîte. Cette unité est-elle acceptée?

Réponse 3

Voir la réponse à la question 1.

2.4 Question 4

Question 1

Article optionnel 6 (écran facial). Des boîtes de 24 sont demandées. Habituellement, ce produit est offert en multiples de 10. Les écrans faciaux que nous avons en stock sont dans des boîtes de 20 unités. Cette unité est-elle acceptée?

Réponse 4

Voir la réponse à la question 1.

2.5 Question 5

Question 5

Nous remarquons la mention « ...dans la mesure du possible, être fabriqués au Canada par des fabricants canadiens. » Comment cela sera-t-il évalué pour 4.4.2? L'une des trois sections indiquées est-elle incluse (évaluation technique obligatoire, évaluation financière, détermination du soumissionnaire classé au premier rang)? Si oui, laquelle? Merci de votre éclairage.

Réponse 5

Il incombe à tous les soumissionnaires de satisfaire aux livrables indiqués à l'annexe A de l'énoncé des travaux. Ainsi, dans toutes les trois phases (1, 2, 3) de 4.4 Méthode de sélection et de la Partie 8 – Critères d'évaluation technique, les soumissionnaires doivent attester qu'ils fourniront des articles conformes aux livrables et aux spécifications de l'énoncé des travaux. Pour l'évaluation de l'Étape 1 – Évaluation technique obligatoire Partie 8. O2. Conformité avec les exigences de l'annexe A – Énoncé des travaux il est noté que : « Tout article qui ne respecte pas les critères de la section 7.01 et l'EDT sera rejeté. »

Les soumissionnaires devant réussir l'Étape 1 – Évaluation technique obligatoire pour atteindre à l'Étape 2 et à l'Étape 3, si les articles 1. et 2 ont choisis, et doivent certifier pour la durée du contrat, dans la mesure du possible, être fabriqués au Canada par des fabricants canadiens, à défaut de quoi le critère obligatoire ne sera pas respecté.

Par conséquent, toutes les soumissions et leurs évaluations pour les articles 1 et 2 à l'Étape 2 – Évaluation financière sont fondées sur des produits fabriqués au pays par des fabricants canadiens pour les articles 1 et 2.

La mention « dans la mesure du possible » est une protection contre une interruption de l'approvisionnement qui pourrait survenir si, au moment où de la marchandise est commandée dans le cadre de ce contrat, les stocks des fabricants canadiens sont épuisés ou une situation de force majeure rend impossible le respect de cette exigence, les considérations de santé et sécurité ayant préséance. Cela devrait être prouvé au cas par cas au préalable par écrit et approuvé uniquement par l'autorité contractante, comme indiqué aux sections 3.2 et 3.3 de la présente modification.

La demande de proposition est donc modifiée conformément à la **SECTION 3.2** et à la **SECTION 3.3** et **3.4** de la présente modification.

2.6 Question 6

Question 6

Nous venons de recevoir la DP et aimerions que la date d'échéance soit repoussée d'une semaine.

Réponse 6

Élections Canada ne fera aucun report de la date d'échéance.

2.7 Question 7

Question 7

Des parties prenantes clés et des partenaires fournisseurs étant absents pour les Fêtes, la date limite de présentation des soumissions pourrait-elle être repoussée?

Réponse 7

Voir la réponse à la question 6.

2.8 Question 8

Question 8

Serait-il possible de fournir le document sur les prix en format Excel? Unité de mesure?

Réponse 8

Élections Canada ne fournira pas de feuilles de prix en format Excel.

2.9 Question 9

Question 9

Est-il possible de présenter plus qu'une soumission?

Réponse 9

Un (1) seul contrat sera octroyé par article. Puisqu'il y a sept articles, jusqu'à sept contrats peuvent être octroyés, mais une seule soumission sera acceptée et retenue pour chaque article. Cela signifie qu'il pourrait y avoir entre 1 et 7 contrats octroyés à la suite de cette demande de propositions si un soumissionnaire se classe au premier rang pour plus d'un article. De ce fait, si un soumissionnaire a sélectionné (en O1) et soumis plusieurs éléments dans sa proposition individuelle, il peut être déterminé comme le soumissionnaire ayant le classement le plus élevé et être recommandé pour l'attribution d'un contrat pour un ou plusieurs des éléments qu'il a sélectionnés, mais pas nécessairement pour tous les éléments qu'il a choisis, car les contrats de 1 à 7 seront attribués article par article. Cela est indiqué dans la partie 4, la section 4.4.5, la partie 8 (Critères d'évaluation technique) et la partie 9 (Tableau des prix de la proposition financière) :

Élections Canada (EC) évaluera les soumissions et octroiera les contrats en fonction de chaque article. Si un même soumissionnaire est retenu dans plus d'une catégorie, l'organisme pourrait, à des fins administratives, adjuger un seul contrat pour ces catégories.

Veillez noter que les soumissionnaires doivent remplir seulement les tableaux correspondant aux articles qu'ils ont sélectionnés au critère O1 de la partie 8 – Critères d'évaluation technique. Tout tableau incomplet sera jugé nul et irrecevable pour les articles en question.

Par conséquent, une seule soumission sera acceptée par soumissionnaire. Par conséquent, les soumissionnaires doivent se limiter à une (1) seule proposition même s'ils soumissionnent pour plus d'un article. En effet, leur proposition doit inclure les soumissions pour chacun des articles pour lesquels ils souhaitent obtenir un contrat comme indiqué à O1 de la partie 8. Cocher les cases qui s'appliquent. Si un même soumissionnaire (même nom à l'annexe A de la partie 6 – formulaire de présentation d'une proposition), seule la première soumission sera évaluée.

2.10 Question 10

Question 10

Pouvons-nous présenter notre soumission par Connexion?

Réponse 10

Oui, les soumissionnaires peuvent soumettre leur proposition au moyen de Connexion, comme l'indique la page 1 de la DP : Option 1 : Connexion^{MC} et comme le décrivent la section 2.6 (Connexion) et la section 3.1.1 (b).

2.11 Question 11

Question 11

Concernant l'article EC-50710 – masques chirurgicaux jetables –, des masques de quel niveau ASTM voulez-vous obtenir?

Réponse 11

Voir Annexe A – Énoncé des travaux, 7.01.1 (« LIVRABLES ») et les descriptions d'article à la partie 8 et à la partie 9 (article 1 – EC-50710 – masques chirurgicaux jetables), où le niveau ASTM F2100 et les liens menant à <https://achatsetventes.gc.ca/specifications-pour-les-produits-COVID-19#200> sont indiqués et où ASTM F2100 au niveau 1 ou plus est précisé. Par conséquent, Élections Canada recherche le niveau 1 ou supérieur.

2.12 Question 12

Question 12

En ce qui concerne l'article 7 (articles complémentaires optionnels) – gants jetables, voulez-vous des gants en vinyle ou des gants en nitrile?

Réponse 12

L'Annexe A – Énoncé des travaux 7.02. 7. EPP Gants jetables est modifiée par l'ajout de l'information suivante :

Gants en nitrile jetables robustes et résistants aux produits chimiques. Le matériel est fait de nitrile, sans latex, non poudré. Produits non réutilisables. Taille moyenne : longueur : 230 mm.

Cette description s'applique à toute référence aux gants jetables ÉPP, à l'article 7 - Gants jetables, gants jetables, etc. tout au long de la DP, y compris à la Partie 8 – Critères d'évaluation technique et à la Partie 9 – Tableau de tarification de la proposition financière.

L'Annexe A – Énoncé des travaux 7.02. 6. EPP Écrans faciaux est modifiée par l'ajout de l'information suivante :

Écrans faciaux en plastique incassable, s'adaptent au visage et sont maintenus en place au moyen de sangles ou d'un serre-tête. Les écrans faciaux doivent être conçus pour protéger l'ensemble du visage. Niveau de classification des instruments médicaux : 1.

Cette description s'applique à toute référence aux écrans faciaux EPP, à l'article 6 - Écrans faciaux, écrans faciaux, etc. tout au long de la DP, y compris à la Partie 8 – Critères d'évaluation technique et à la Partie 9 – Tableau de tarification de la proposition financière.

La demande de proposition est donc modifiée conformément à la **SECTION 3.1** de la présente modification.

2.13 Question 13

Question 13

Doit-on soumettre une proposition pour TOUS les articles demandés ou est-il possible de soumettre une proposition partielle?

Réponse 13

Les soumissionnaires peuvent soumettre une proposition uniquement pour les articles dont ils veulent assurer l'approvisionnement en sélectionnant ces articles dans O1. Il n'est pas nécessaire de soumissionner pour tous les articles; il est possible de soumissionner sur un seul article ou quelques-uns d'entre eux parmi les sept demandés. Voir également la réponse à la question 9.

2.14 Question 14

Question 14

Pouvez-vous confirmer que les volumes ne sont pas exprimés en fonction d'une unité mais bien selon le format que vous avez déterminé.

Exemple : article EC 50710 – la quantité est de 26 500 boîtes de 100?

Réponse 14

Oui, les *quantités projetés dans l'Annexe A – Énoncé des travaux sont exprimées selon le format et l'unité de mesure. Par exemple, article 1-EC 50710 - *Quantités totales projetées par période de contrat (**nombre d'unités**) : *la quantité* est 26 500 boîtes de 100 masques chirurgicaux jetables. À noter que les *données volumétriques et les quantités estimées indiquées dans la DP font référence aux « unités de mesure » mentionnées sous « Format » et « (nombre d'unités) » à l'Annexe A et sous « Nombre d'unités » dans l'ensemble de la documentation. Voir également la réponse à la question 1.

2.15 Question 15

Question 15

J'aimerais avoir plus d'information sur votre masque médical transparent.

Réponse 15

Voir la section 7.01 2. de la partie 7 « Livrables » de l'Annexe A – Énoncé des travaux et le lien inclus (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/instruments-medicaux/lignes-directrices-specifications-techniques-masques-medicaux-transparents/fabricants.html>) pour les Lignes directrices sur les spécifications techniques des masques médicaux transparents.

2.16 Question 16

Question 16

J'aimerais avoir plus d'information sur le type de gants que vous voulez avoir – nitrile, vinyle, manchettes longues, manchettes ordinaires, testés chimiquement? Est-il possible de proposer plus d'un produit pour un même article?

Réponse 16

Voir la réponse à la question 12. Voir également la réponse à la question 9 et la réponse à la question 13.

2.17 Question 17

Question 17

Quel niveau de masque facial voulez-vous avoir (niveau 1, 2 ou 3). Par ailleurs, l'échéance de cette DP pourrait-elle être repoussée de nouveau?

Réponse 17

Voir la réponse à la question 11. Voir également la réponse à la question 6.

2.18 Question 18

Question 18

Au sujet de la soumission, j'aimerais clarifier questions points; je crois comprendre que nous devons avoir trois dossiers : 1. Proposition technique; 2. Proposition financière; 3. Attestations (le cas échéant).

Dans la proposition financière, nous devons fournir les renseignements des pages 107 à 128?

Dans la proposition technique – pp. 103-106, on demande d'attester que nous répondons aux exigences.

Devrions-nous combiner le formulaire de la soumission (pp. 16-31) et les critères d'évaluation technique des pp. 103-106 dans un seul document PDF en tant que « Proposition technique »? Par ailleurs, souhaitez-vous également avoir d'autres renseignements sur notre entreprise (antécédents, prestation, services, produits, etc.) Devons-nous inclure trois références de clients?

Réponse 18

Voir la section 3.1 Instructions pour la préparation des propositions et la partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection.

La partie 8 – Tableaux des critères d'évaluation technique (pp. 103-108) doit être remplie et incluse avec les fiches de renseignements pour les articles sélectionnés en O1 selon l'Exigence pour la proposition de O2 dans la Section I : Proposition technique.

La partie 9 – Tableaux de tarification de la proposition financière (pp. 109-129) doit être remplie pour les articles sélectionnés en O1 et incluse dans la Section II : Proposition financière.

L'annexe A - Formulaire de présentation d'une proposition et l'annexe B – PCF Attestation de la Partie 6 – Attestations et renseignements supplémentaires (pp. 27-31) et tous les attestations applicables doivent incluses dans la Section III : Attestations et renseignements supplémentaires.

Nous ne demandons pas de références de clients ni d'autres renseignements. Si des renseignements supplémentaires sont présentés, ils ne seront pas pris en considération dans l'évaluation décrite à la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection.

2.19 Question 19

Question 19

Désolé de vous déranger une autre fois, mais j'ai une autre question au sujet du contrat et des modalités de cette demande de propositions. Les soumissionnaires peuvent-ils proposer certaines modifications aux conditions dans le dossier de la proposition technique s'il y a des changements que nous aimerions demander?

Réponse 19

Élections Canada n'accepte pas de propositions de changements aux conditions en ce moment, car la date limite de la DP est dans moins de 10 jours. Des demandes d'information peuvent être formulées jusqu'au moins 5 jours ouvrables avant la date de clôture de la DP. Les questions reçues après cette échéance pourraient être laissées sans réponse.

2.20 Question 20

Question 20

À la lumière de notre lecture de l'appel d'offres ECJM-RFP-2023-2670, nous demandons une prolongation du délai afin que les entrepreneurs puissent mettre en place un programme plus complet. Une échéance repoussée au 5 janvier 2024 permettrait aux entrepreneurs de mettre en place des programmes plus concurrentiels faisant état d'économies plus grandes pour Élections Canada.

Réponse 20

Voir la réponse à la question 6.

2.21 Question 21

Question 21

Élections Canada peut-il indiquer le niveau de masque (1, 2 ou 3) que le soumissionnaire doit fournir?

Réponse 21

Voir la réponse à la question 11.

2.22 Question 22

Question 22

Les gants proposés doivent-ils être de qualité médicale, en vinyle ou en nitrile? Veuillez également fournir les exigences en matière d'épaisseur.

Réponse 22

Voir la réponse à la question 12.

2.23 Question 23

Question 23

Les soumissionnaires sont-ils en mesure de présenter une soumission partielle, car l'attribution se fait par catégorie ou par article?

Réponse 23

Voir la réponse à la question 9. Aussi veuillez voir la réponse à la question 13.

2.24 Question 24

Question 24

Une question supplémentaire à poser avant la date limite de demain – vous dites dans le document que « les palettes d'expédition ne doivent pas dépasser 54 po de hauteur de gerbage, à moins d'indication contraire du responsable technique ». La hauteur de 55,25 po est-elle acceptable? Je suppose que vous demandez 54 po parce que vos supports font 57 ou 58 pouces, alors je me demande si nous pourrions nous en tirer avec 55,25 po. Veuillez nous en informer. Merci.

Réponse 24

Oui, une hauteur de 55,25 po (pouces) est acceptable.

Part 3. Modifications

3.1 Modification de la sous-section 7.02 de la partie 7 « Livrables » de l'Annexe A – Énoncé des travaux

La sous-section 7.02 de la partie 7 « Livrables » de l'Annexe A – Énoncé des travaux de la DP est modifiée et doit être lue dans son intégralité comme suit :

7.02. Articles complémentaires optionnels pouvant être commandés ultérieurement :

5. Désinfectant pour les mains à base d'alcool figurant sur la [liste de désinfectants pour les mains autorisés par Santé Canada](#).

6. EPP Écrans faciaux, écrans faciaux en plastique incassable, s'adaptent au visage et sont maintenus en place au moyen de sangles ou d'un serre-tête. Les écrans faciaux doivent être conçus pour protéger l'ensemble du visage. Niveau de classification des instruments médicaux : 1.

7. EPP Gants jetables, gants en nitrile jetables robustes et résistants aux produits chimiques. Le matériel est fait de nitrile, sans latex, non poudré. Produits non réutilisables. Taille moyenne : longueur : 230 mm.

3.2 Modification à la partie 6. Attestations et renseignements supplémentaires

Par la présente, la DP est modifiée par l'ajout de la section 6.7 Fabricants Canadiens pour les Articles 1 et 2 de l'Énoncé des travaux, suivant la section 6.6 Dispositions relatives à l'intégrité :

6.7 Fabricants Canadiens pour les Articles 1 et 2 de l'Énoncé des travaux

En soumettant une proposition, le soumissionnaire atteste :

- (a) qu'il a lu et compris la partie 6 – Attestations et renseignements supplémentaires;
- (b) qu'il comprend que sa proposition sera rejetée si une attestation n'est pas vraie ou complète à tous les égards;
- (c) que toutes les personnes dont la signature figure sur la proposition ont été autorisées par le soumissionnaire à fixer les modalités qui y sont prévues et à signer la proposition en son nom;
- (d) aux fins de la présente attestation et de la proposition, le soumissionnaire atteste que, dans la mesure du possible, les articles numéro 1 – EC 50710 – Masques chirurgicaux jetables et numéro 2 – EC 50716 – Masques transparents seront fabriqués au Canada par des fabricants canadiens.

3.3 Modification à la Partie 7 – Contrat subséquent

Par la présente, la DP est modifiée par l'ajout de la section 3.03 Attestation suivant la section 3.02 Option de prolongation du contrat :

Section 3.03 Attestation

3.03.01 Durant toute la durée initiale du Contrat et des options de prolongation, l'entrepreneur doit attester que les articles numéro 1 – EC 50710 – Masques chirurgicaux jetables et numéro 2 – EC 50716 – Masques transparents sont fabriqués au Canada par des fabricants canadiens, dans la mesure du possible. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir à Élections Canada les articles numéro 1 – EC 50710 – Masques chirurgicaux jetables et numéro 2 – EC 50716 – Masques transparents fabriqués au Canada par des fabricants canadiens, l'entrepreneur doit obtenir le consentement écrit de l'autorité contractante avant de fournir à Élections Canada des articles fabriqués par des fabricants non canadiens.

3.4 Modification de la sous-section 4.4.2 de la Partie 4. Procédures d'évaluation et méthode de sélection

La sous-section 4.4.2 de la Partie 4. Procédures d'évaluation et méthode de sélection de la DP est modifiée et doit être lue dans son intégralité comme suit :

4.4.2 Le processus d'évaluation et de sélection se déroulera comme suit :

Étape 1 – Évaluation technique obligatoire

Étape 2 – Évaluation financière

Étape 3 – Détermination du soumissionnaire classé au premier rang